

ACCOMPAGNATEUR-RICE DE LA DEMARCHE VAE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre en capacité de développer un dispositif pédagogique incluant la préparation du -de la candidat-e devant un jury de VAE

DUREE

4 jours
28 heures de formation

PUBLIC CONCERNE

DRH, RRH, formateur-riche/consultant ou responsable de projets d'insertion ou d'accompagnement de personnes et d'entreprises, représentants du personnel.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire
L'entrée en formation se fait par validation du dossier de candidature.

LES + DE LA FORMATION

- Accompagnement opérationnel
- Savoirs transposables et utilisables
- Actualisation des savoirs conformément à l'évolution du cadre réglementaire.

COMPETENCES VISEES

- Connaître l'organisation des certifications professionnelles françaises
- Comprendre la structure d'un dossier de VAE
- Savoir présenter la démarche de VAE
- Identifier le certificateur et ses attentes
- Cerner et définir la notion d'accompagnement-guide
- Comprendre la dimension pédagogique du dossier
- Développer une pédagogie spécifique
- S'approprier les outils de l'accompagnement-guide
- S'approprier des outils d'analyse du parcours des accompagnés
- Se situer dans le soutien à l'écriture de l'accompagné-e-guidé-e
- S'approprier le déroulement, les objectifs de la soutenance
- Savoir construire un référentiel de l'accompagnement-guide



SANCTION

Validation du bloc de compétences n°1 du titre de conseiller en validation des acquis de l'expérience

Titre de niveau II
N° 28170 au RNCP



LE + DE L'IRIS

Un accompagnement lors des premières expérimentations est proposé à l'issue de la formation.



COUT

1700€ financement OPCO, employeur ou autre organisme
1500 € financement personnel



PEDAGOGIE

Approche participative basée sur l'écoute, le partage et une pédagogie active.
« Apprendre en faisant »



INTERVENANT

Formateurs spécialisés sur la thématique

ACCOMPAGNATEUR-RICE DE LA DEMARCHE VAE

PRESENTATION DE LA FONCTION

La validation des acquis et de l'expérience (VAE) fait son apparition en 2002 dans le cadre de la loi de modernisation sociale. Avec elle se crée, une nouvelle logique d'accès aux diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle, pour les candidats-es, les établissements mais aussi les organismes de formation et tous les professionnels du secteur.

L'**accompagnateur-rice en VAE**, dans le cadre de sa fonction, doit alors créer **une démarche spécifique** basée sur la promotion des individus, la valorisation de leur parcours et de leurs expériences. Ce processus repose, pour conduire le-a candidat-e à la réussite, sur le triptyque suivant : les expériences professionnelles, la capacité du-de la candidat-e à les décrire et la qualité de l'accompagnement proposé (bien que celui-ci ne soit pas obligatoire). Il s'agira alors de considérer le parcours dans **une posture réflexive** : l'analyse de l'expérience acquise confrontée au référentiel d'activités de la certification visée.

Etre accompagnateur-rice de la démarche VAE nécessite une réflexion spécifique de l'accompagnement, de ses objectifs et de ses enjeux, de son éthique. Devenir accompagnateur-rice-guide fait appel à la construction d'outils tout aussi spécifiques à la démarche. Il doit construire son identité d'accompagnateur-rice-guide pour des candidats-es qui ne sont ni apprenants-es, ni tuteurés-es, mais déjà professionnels-elles en recherche de validation et d'une nouvelle forme de légitimité. L'accompagnement-guide se construit entre chaque accompagnateur-rice-guide et accompagné-e-guidé-e.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Cette formation est l'un des 5 blocs de compétences qui composent le titre de Conseiller-ère en Validation des Acquis de l'expérience (VAE), Titre de niveau II inscrit sous le N° 28170 au RNCP, et réparti comme suit :

- 01 **Accompagner un/e candidat/e à la VAE** : Développer un dispositif pédagogique incluant la préparation du-de la candidat-e au passage devant le jury VAE.
- 02 **RH Administrative-organiser et suivre des dispositifs** : contractualiser les partenariats et formaliser les dispositifs notamment AFEST, Formation interne...
- 03 **Communiquer-informer des procédures de VAE** : Accueillir, informer et orienter un partenaire, un groupe, un-e candidat-e
- 04 **Conseiller à partir d'un diagnostic** en vue d'une évolution professionnelle : Elaborer une note d'aide à la décision (CEP)
- 05 **Mettre en place un dispositif de VAE** : Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe, organiser et coordonner les interventions dans le cadre d'un projet intra ou inter-entreprises

CONTACT INFORMATION INSCRIPTION

Tél. : 01.76.64.73.90
Fax : 01 .41.11.44.16

secretariat@institut-iris.fr

www.institut-iris.fr